



# **REGLEMENT**

# **JOUR DE COUPE U11**



## ORGANISATION GENERALE

**ARTICLE 1** - Le District Haute Marne de Football organise chaque saison une épreuve dénommée **Jour de Coupe U11** pour la **catégorie U11**.

**ARTICLE 2** – La Commission des Jeunes est chargée de l'organisation et de l'administration des épreuves.

**ARTICLE 3** – **Jour de Coupe U11** est une compétition homologuée par le District Haute Marne, sans obligation d'inscription.

## ENGAGEMENTS

**ARTICLE 4** – **Jour de Coupe U11** est réservée aux équipes de la **catégorie U11** (possibilité d'avoir plusieurs équipes par club) engagées dans les critères du District Haute Marne **ainsi que les équipes Féminines U13F**.

Les engagements seront réalisés directement via Footclubs par le secrétariat du District.

Le montant est fixé chaque saison par le Comité Directeur du District qui se réserve le droit de refuser l'inscription d'un club sur proposition de la Commission des Jeunes.

## MODALITES DE L'EPREUVE

**ARTICLE 5** – Le calendrier des critères éliminatoires est établi par la Commission des Jeunes. Les rencontres se dérouleront sous forme de critères à trois ou quatre équipes sur un même site (voir annexe).

### 1<sup>er</sup> tour :

Lors du **1<sup>er</sup> tour de « Jour de Coupe »**, les **trois premiers** de chaque critérium seront qualifiés pour le **challenge Honneur**, et **l'équipe en dernière position** pour le **Challenge Consolation**.

### 2<sup>ème</sup> tour :

Le **2<sup>ème</sup> tour Honneur et Consolation** se déroulera sous forme de critères à trois ou quatre équipes sur un même site.

**Pour le 2<sup>ème</sup> tour** dans le groupe Honneur, les **trois premiers** de chaque groupe seront **qualifiés** pour le troisième tour Honneur. Et le **quatrième** de chaque groupe Honneur sera reversé dans le troisième tour Consolation.

Le **2<sup>ème</sup> tour dans le groupe Consolation** sera composé des équipes éliminées lors du 1<sup>er</sup> tour Honneur. Toutes les équipes, peu importe leurs résultats, accéderont au 3<sup>ème</sup> tour.

### 3<sup>ème</sup> tour :

**Pour le 3<sup>ème</sup> tour** dans le groupe Honneur, les **trois premiers** de chaque groupe seront **qualifiés** pour le quatrième tour Honneur. Et le **quatrième** de chaque groupe Honneur sera reversé dans le quatrième tour Consolation.

Le **3<sup>ème</sup> tour dans le groupe Consolation** sera composé des équipes éliminées lors du 2<sup>ème</sup> tour Honneur plus celles de Consolation. Les **deux premiers** des critères Consolation seront **qualifiés** pour la suite de la compétition (les autres équipes seront définitivement éliminées).



## 4<sup>ème</sup> tour :

Pour le 4<sup>ème</sup> tour, Les **deux premiers** des critères Honneur et Consolation seront **qualifiés** pour la suite de la compétition. De plus, en Honneur le troisième de chaque groupe sera reversé en Consolation. Les autres équipes non citées seront définitivement éliminées.

En fonction du nombre d'équipes engagées, la Commission des Jeunes se réserve le droit de faire des critères de régulation pour obtenir les huit équipes finalistes dans chaque groupe (Honneur et Consolation). Les équipes ne se présentant pas à un critérium sans prévenir seront définitivement éliminées des deux coupes.

La finale réunira donc sur le même site, **les huit équipes qualifiées pour Jour de Coupe U11 Honneur et les huit équipes finalistes de Jour de Coupe U11 Consolation**. Cette finale permettra à toutes les équipes de se rencontrer dans chaque coupe (+ tests techniques et quizz Programme Educatif Fédéral).

La Finale pour chaque catégorie aura lieu sur un complexe de terrains choisi par la Commission des Jeunes et validé par le Comité Directeur.

## DUREE DE LA PARTIE

**ARTICLE 6** – Lors des premiers tours (sous forme de critérium), la durée des rencontres est de :

- **Si 3 équipes** : 2 matchs de 30 minutes = **60 minutes**
- **Si 4 équipes** : 3 matchs de 20 minutes = **60 minutes**

A la fin de chaque rencontre, un nombre de points est attribué à chaque équipe en fonction des critères suivants :

- **Equipe qui gagne** le match à l'issue du temps réglementaire = **4 points**
- **Equipe qui gagne le match aux tirs aux buts** suite à un match nul = **3 points**
- **Equipe qui perd le match aux tirs aux buts** suite à un match nul = **2 points**
- **Equipe qui perd le match** à l'issue du temps réglementaire = **1 point**



S'il y a match nul à la fin du temps réglementaire, immédiatement les deux équipes procèdent à une séance de tirs aux buts afin de se départager (5 tirs aux buts par équipe). A la fin des 5 tirs aux buts, s'il y a toujours égalité, l'épreuve se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre au même nombre de tentatives.

A la fin de tous les matchs du rassemblement, un classement sera établi (de la place 1 à 4). **En cas d'égalité de points au classement final**, les équipes concernées seront départagées à partir du :

- 1- Goal average particulier (résultat du match entre les équipes à départager)
- 2- Goal average général (différence de buts marqués et encaissés)
- 3- Nombre de buts marqués
- 4- Séance de tirs au but (5 tirs par équipes, puis formule « mort subite »)

## QUALIFICATIONS ET LICENCES

**ARTICLE 7** - Pour prendre part à ces compétitions, les joueurs doivent être qualifiés conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F. et aux Règlements Particuliers de la Ligue et du District Haute Marne.



Les licenciés qui peuvent **participer aux rencontres U11** :

- 3 joueurs maximum U9 (2013) sous condition d'autorisation médicale
- les joueurs et joueuses U10 (2012)
- les joueurs et joueuses U11 (2011)
- les joueuses U12 Féminines (2010)
- **les joueuses U13 Féminines (2009) uniquement en équipe 100% Féminine**

Lors des différents tours, les clubs peuvent faire figurer douze joueurs sur la feuille de match. Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre et, à ce titre, revenir sur le terrain.

## RECLAMATIONS ET APPELS

**ARTICLE 9** - La Commission des Compétitions du District sera seule compétente pour juger les réclamations concernant l'application des R.G. de la F.F.F., et des R.P. de la Ligue et du District Haute Marne.

Les Appels seront adressés à la Commission d'Appel Départementale du District dans les conditions de délai, forme et droits fixés par les R.G. de la F.F.F. et les R.P. de la Ligue et du District Haute Marne.

## ARBITRAGE

**ARTICLE 10** – Il n'y aura pas d'arbitre officiel désigné pour les rencontres Jour de Coupe U11 (sauf cas exceptionnel validé par la Commission du Football des Jeunes).

L'arbitrage des jeunes par les Jeunes est conseillé

**ARTICLE 11** – En cas de présence d'un arbitre officiel, les frais d'arbitrage seront supportés par les clubs en présence.

## FEUILLES DE MATCH

**ARTICLE 12** – Le club recevant doit fournir et faire remplir avec les autres équipes présentes **la feuille de présence, ainsi que la feuille de résultats**. Chaque équipe doit présenter le listing des licenciés (soit une liste de licenciés extraite de Footclub ou soit le listing à l'aide de l'application Footclub Compagnon sur leur téléphone portable).

Ces feuilles (**la feuille de présence + feuille de résultats**) doivent être retournées **soit par mail** (en scannant ou en prenant une photo propre et lisible) **soit par voie postale** au siège du District, dans les 24 heures quel que soit le résultat de la rencontre.

## TENUE ET POLICE DES TERRAINS

**ARTICLE 13** - Le club recevant ou organisateur est chargé de la police du terrain. Les clubs seront tenus pour responsables des désordres qui pourraient se produire au cours du match du fait de l'attitude des joueurs, des dirigeants ou du public (R.G. de la F.F.F.).

## BALLONS

**ARTICLE 14** - Le club recevant ou organisateur devra fournir le nombre de **ballons taille 4** nécessaire au bon déroulement du match.



## DELEGUES

**ARTICLE 15** - La Commission des Délégués du District peut se faire représenter sur les compétitions du District ou les clubs peuvent en faire la demande.

Le délégué est spécialement à la bonne organisation de la rencontre.

## DIVERS

**ARTICLE 16** - Les clubs finalistes sont dans l'obligation de respecter les décisions prises par le Comité Directeur pour l'organisation de la finale (choix de la date, de l'heure, du terrain, de la tenue vestimentaire).

**ARTICLE 17** - Le District Haute Marne ne peut être tenu pour responsable :

- a) en cas de déficit quel qu'il soit
- b) dans les accidents pouvant survenir au cours du déplacement ou des rencontres.

**ARTICLE 18** - L'engagement dans cette épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

**ARTICLE 19** - Les cas non prévus au présent règlement, seront jugés par la Commission des Compétitions.

